

# Anne-Laure Santucci à la tête du conseil des rivages de Corse

La conseillère territoriale appartenant à la majorité nationaliste a été élue hier à la présidence de l'instance. Elle succède ainsi à François Orlandi après la fusion des collectivités départementales et territoriale

**D**epuis 1975, le conseil des rivages de la Corse a acquis 20 000 hectares, soit une soixantaine de sites sur l'ensemble du territoire insulaire. Un quart du littoral - très précisément 24% - est ainsi définitivement à l'abri puisqu'inaliénable. Des terrains préservés des appétits en tout genre. Et que l'on fait prospérer sous haute surveillance.

Au sein de l'instance, douze élus. Dont huit pour représenter la Collectivité de Corse et quatre pour la chambre des territoires. À la clé, une parité hommes-femmes notable.

À l'ordre du jour, entre autres, de la réunion qui s'est déroulée hier matin à la préfecture d'Ajaccio, l'élection d'un nouveau président du conseil des rivages.

Chose faite et à l'unanimité. Anne-Laure Santucci - elle était la seule candidate en lice -, conseillère territoriale Femu a Corsica, est désormais la gardienne des berges du conseil. Elle aura à ses côtés une vice-présidente également issue des rangs de la majorité, Laura Furioli appartenant, elle, au groupe Corsica Libera.

*"Pour mémoire, le conseil des ri-*

*vages est chargé de donner un avis sur la politique foncière et sur les choix de gestion proposés par le conservatoire du littoral avant approbation par le conseil d'administration, rappelle la nouvelle présidente. Neuf conseils, dont celui de la Corse, ont été créés en France. En ce qui nous concerne, la donne a changé en 2018, après la fusion de l'ex-CTC et des deux départements, puisque la Collectivité de Corse a récupéré la compétence auparavant dévolue aux conseils départementaux. De ce fait et logiquement, les soixante gardes littoraux et techniciens composant les services sont à présent intégrés à la CdC."*

## Politique de terrain

Au cours de cette séance d'installation, on a examiné divers points ayant trait à l'activité nationale et régionale du conservatoire du littoral (lire par ailleurs).

Ainsi qu'une convention de partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et l'office de l'environnement de la Corse pour la gestion de l'interface terre-mer du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.



Une nouvelle présidente pour le conseil des rivages de Corse qui poursuit sa route en partenariat avec le conservatoire du littoral. /PHOTO EMILIE RAGUZ

Une réunion qui a donné à Anne-Laure Santucci l'occasion de décliner les grands axes de l'action qu'elle entend poursuivre. "À la fois une réflexion et un travail politique sous l'égide de la majorité territoriale et du président de l'Exécutif. Dans le cadre de notre politique régionale de l'environnement, nous allons continuer à œuvrer autour de la problématique foncière et des choix de gestion en ayant à cœur de protéger et développer ces espaces emblématiques qui sont avant tout le reflet de notre identité."

Deux objectifs principaux vont animer la présidente nouvellement élue. D'une part, "la volonté d'être extrêmement présente sur les sites auprès des services, des maires des communes et des agents. D'autre part, l'ambition de mettre en cohérence cette protection du littoral et des paysages avec les activités socio-économiques, mais sans qu'il y ait de subordination à un quelconque dictat." Le président du conseil des rivages a normalement un mandat de six ans. Mais pour cause d'élections en 2021, Anne-Laure Santucci n'en effectuera que la moitié.

Elle a de quoi faire.

ANNE-C. CHABANON